

Quelques précisions au sujet du fonctionnement de la section sportive Canoë-Kayak du collège.

Le recrutement :

Toutes les candidatures sont examinées par une commission composée d'enseignants de différentes disciplines, du conseiller principal d'éducation, du chef d'établissement et de l'infirmière scolaire selon ces règles (extrait du dossier d'inscription) :

- Fourniture de la charte de bonne conduite, signée.
- Fourniture d'une lettre rédigée par l'élève qui permet de juger du niveau de motivation pour un engagement sur 3 ans. (5^o, 4^o, 3^o)
- Examen du dossier scolaire pour juger de :
 - La compatibilité entre scolarité et pratique d'une activité sportive complémentaire.
 - L'attitude en classe.
- Assiduité à l'AS le mercredi après midi.
- Qualités athlétiques à l'appréciation des enseignants d'EPS du collège.

Une fois ces conditions remplies, si le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles, nous appliquons cette règle.

- Les élèves licenciés au club l'année précédente et assidus aux entraînements et rencontres du WE seront prioritaires pour le recrutement.
- Le recrutement définitif sera validé après la réussite au test du savoir nager 1^{er} degré. Les élèves doivent avoir une bonne aisance aquatique.

En cas de problèmes de comportement, de non respect du fonctionnement, ou de graves difficultés scolaires, l'établissement se réserve le droit d'exclure l'élève de la section sportive.

L'esprit, les valeurs :

Par la pratique du Canoë-Kayak, nous visons spécifiquement pour ces élèves :

- Le développement de leur niveau d'**autonomie** par un fort travail sur la **connaissance de soi**.
- Leur **responsabilisation** par la **coopération**.
- Le développement de leur **confiance** et leur **estime de soi** par la **gestion des émotions et l'appartenance au groupe** (la maîtrise de l'embarcation et des milieux, l'importance de chacun(e)).
- **L'atteinte d'un bon niveau de pratique (pagaie bleue EV)** par le développement des **capacités motrices et l'acquisition de connaissances relatives à la pratique**.
- L'adoption d'une **attitude éco citoyenne**.

Nous visons une formation poussée du payeur mais notre ambition cible, de façon plus large, une formation globale du futur pratiquant d'activités de pleine nature. Responsable dans son engagement et respectueux de son environnement.

Le fonctionnement :

		5ème	4ème	3ème
EPS	Heures réglementaires	3h	3h	3h
Section sportive/ association sportive	mercredi Kayak, Entraînement physique, Trail, CO, VTT Rencontres UNSS	2h30 (horaires modulables selon période) de 13h à 15h30 lieux pour les entraînements : <u>Canoë Kayak</u> (club Eyrieux), <u>Course Orientation</u> (Cintenat, St Michel, Vernoux), <u>course de montagne</u> (GR, PR commune de St Sauveur ou St Michel) <u>Préparation Physique Générale</u> (Gymnase, Collège) déplacement : L'entraînement débute et se termine au collège sauf pour le kayak, il se termine au club.		
Section sportive	Kayak, entraînement physique, formation Jeune Officiel. Trail, CO, VTT	3h sur une demi journée. lieux identiques au mercredi. déplacement : les élèves se rendent sur le site de pratique (club, gymnase, GR...) et rentrent au collège accompagnés de Mr Pons.		
CLUB canoë kayak	dimanche	Entraînement/ Compétitions, occasionnels A définir		

Le financement :

La section sportive est financée de diverses façons :

1. Le conseil départemental est le contributeur le plus important.
2. Le foyer socio éducatif participe au stage annuel à la même hauteur que pour les voyages scolaires.
3. La commune de St Sauveur de Montagut contribue chaque année.
4. Le collège intervient lorsqu'une équipe est sélectionnée aux championnats de France.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat du collège en laissant vos coordonnées.

Alex Pons